

Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017
A 20 HEURES 30

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GONSOLIN Yves - GUIGNANT Francis - PETIT Geneviève - QUEROL Andrée.

Absente :

BOTTET Manuelle ayant donné pouvoir à ESPITALIER Jacques.
MERIE Isabelle

Secrétaire :

ANDRE DE LA PORTE Paul.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote à main levée pour toutes les questions qui seront débattues au cours de cette séance : approbation à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2017 (délibération).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 1^{er} juin 2017.
Approbation à l'unanimité.

2) Budget commune – délibération modificative n° 1 (délibération).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 D 615231 Voiries D 6227 Frais d'actes, de contentieux	2 271,00	25 000,00		
68 D 6815 Dotations aux provisions	25 000,00			
014 D 739223 Fonds péréq. interco et commun		2 271,00		
Totaux	27 271,00	27 271,00	0,00	0,00
	0,00		0,00	

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040 D 165 dépôts et cautionnements reçus	500,00			
16 D 165 dépôts et cautionnements reçus		500,00		
Totaux	500,00	500,00	0,00	0,00
	0,00		0,00	

3) Rythmes scolaires : validation de la nouvelle organisation à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 (délibération).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les représentants du conseil d'école, réunis le 26 juin 2017, ont proposé l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 de la manière suivante :

Quatre jours d'école répartis comme suit (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- de 08 h 40 à 11 h 40
- de 13 h 05 à 16 h 05

Monsieur le Maire indique que l'Inspection d'Académie a donné son accord pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, précision étant apportée que le SIVU Enfance Jeunesse Verdon organisera les activités hors temps scolaires :

- mercredi de 09 heures à 18 heures
- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16 h 05 à 18 heures

Approbation à la majorité (une voix contre).

4) Convention de répartition des charges de fonctionnement Ecole primaire de Quinson - avenant 2 - année scolaire 2017-2018 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle la convention de répartition des charges de fonctionnement pour l'école primaire de Quinson, dont l'article 3 stipule : « l'examen du coût moyen annuel par élève sera arrêté chaque année en concertation avec les maires ou leurs représentants par avenant en juin pour la rentrée suivante ».

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion de concertation qui s'est déroulée le 4 juillet 2017, dans laquelle il a été décidé de fixer pour l'année scolaire 2017-2018 le coût moyen annuel par élève à 900.00€.

Approbation à l'unanimité.

5) Convention de fonctionnement service de restauration scolaire de Quinson - avenant 2 - année scolaire 2017-2018 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle la convention de fonctionnement du service de restauration scolaire de Quinson, dont l'article 3 stipule : « l'examen du prix de revient moyen pour un repas et le prix facturé seront arrêtés chaque année en concertation avec les maires ou leurs représentants par avenant en juin pour la rentrée suivante ».

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion de concertation qui s'est déroulée le 4 juillet 2017, dans laquelle il a été décidé de fixer pour l'année scolaire 2017-2018 pour un repas :

le prix de revient moyen	15.00€
la participation des familles	4.30€
le reste à la charge des communes	10.70€

Il propose au conseil municipal de valider cette décision.

Monsieur le Maire précise qu'occasionnellement du personnel communal et des enseignants prennent leurs repas au service de restauration scolaire : il propose que le prix du repas soit facturé 10 € comme validé lors du conseil municipal du 25 août 2016.

Approbation à l'unanimité.

6) Service de restauration scolaire – reconduction du choix du prestataire (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a validé, par délibération du 19 juillet 2016, le choix du nouveau prestataire pour le service de restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 « Provence Délices », ce choix étant assorti d'une reconduction par décision expresse du conseil municipal à l'issue de cette première année de prestation.

Il précise que « Provence Délices » donne entière satisfaction et propose de reconduire sa prestation pour l'année scolaire 2017/2018.

Approbation à l'unanimité.

7) Modification d'un emploi « adjoint administratif principal 1^{ère} classe » suite à promotion interne d'un agent (délibération).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence portant promotion interne d'un agent administratif, actuellement « adjoint administratif principal 1^{ère} classe » au grade de « rédacteur ».

Il propose au conseil municipal d'entériner cette décision en créant l'emploi correspondant à effet du 1^{er} août 2017.

Approbation à l'unanimité.

8) Modification d'un emploi « adjoint administratif » suite à reclassement statutaire (délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de transformer un emploi « adjoint administratif » en « adjoint administratif principal 2^{ème} classe ».

Ce reclassement concerne l'agent devant intégrer la commune au 1^{er} août 2017 car, bien qu'étant actuellement en disponibilité, cet agent a bénéficié de la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations à compter du 1^{er} janvier 2017.

Approbation à l'unanimité.

9) Modification du tableau des emplois (délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois suite aux décisions prises précédemment au cours de cette séance :

- emplois permanents : modification d'un emploi « adjoint administratif principal 1^{ère} classe » en « rédacteur »

- emplois permanents : modification d'un emploi « adjoint administratif » en « adjoint administratif principal 2^{ème} classe ».

Il propose au Conseil Municipal de valider ses propositions à effet du 1^{er} août 2017.

Approbation à l'unanimité.

EMPLOIS PERMANENTS					
Filière	Libellé emploi	Grade	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	1	TC 35 h	Délibération 27/07/2017
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	TC 35 h	Délibération 01/06/2017
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	TC 35 h	Délibération 27/07/2017
		Adjoint administratif	1	TC 35 h	Délibération 01/06/2007
			1	TNC 34 h	Délibération 12/01/2015
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TNC 27.46 h	Délibération 14/12/2001
			1	TNC 20 h	Délibération 27/04/1971
			1	TNC 27 h	Délibération 18/11/2015
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	1	TNC 31.45 h	Délibération 01/06/2017

EMPLOIS NON TITULAIRES					
Par contrat pour faire face à un besoin occasionnel suite à une absence pour congés ou maladie.					
Filière	Libellé emploi	Rémunération	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Remplacement agent administratif	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Technique	Remplacement agent technique	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Médico-sociale	Remplacement ATSEM	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015

10) SAS Escapade Terre Océane – délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal « Les Prés du Verdon » - redevance 2017 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la délégation de service public confiée à la SAS Escapade Terre Océane pour l'exploitation du camping municipal « Les Prés du Verdon » prévoit en son article 22 la réévaluation annuelle de la redevance due à ce titre, indexée sur le coût de la vie.

Monsieur le Maire présente le calculateur de France Inflation servant de référence depuis plusieurs années.

Il peut être proposé une augmentation de 0.8 % ce qui porterait la redevance 2017 à 17 807 € (17 663 € en 2016).

Approbation à l'unanimité.

11) Location de l'appartement situé au 2^{ème} étage du bâtiment communal « Le Cercle » (délibération).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appartement situé au 2^{ème} étage du bâtiment communal « Le Cercle » - cadastré E 40 - est libre de tout occupant.

Il indique qu'il est nécessaire de revoir les principales conditions du contrat de location du logement fixées par délibération du 09 octobre 2014 pour les adapter à la législation actuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les conditions suivantes pour le contrat de location du logement situé au 2^{ème} étage du bâtiment communal « Le Cercle » à compter du 1^{er} août 2017 :

- ◇ montant mensuel du loyer 250 €
- ◇ à usage d'habitation
- ◇ une caution d'un montant de 250 € correspondant à un mois de loyer devra être versée à la signature du bail
- ◇ un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties à la signature du bail

12) Location de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment communal « Le Presbytère » (délibération).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment communal « Le Presbytère » - cadastré E 256 – sera libre à la location à partir du 1^{er} septembre 2017.

Il précise qu'il est nécessaire de revoir les principales conditions du contrat de location du logement fixées par délibération du 30 octobre 2009 pour les adapter à la législation actuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les conditions suivantes pour le contrat de location du logement situé au 1^{er} étage du bâtiment communal « Le Presbytère » à compter du 1^{er} août 2017 :

- ◇ montant mensuel du loyer 200 €
- ◇ à usage d'habitation
- ◇ une caution d'un montant de 200 € correspondant à un mois de loyer devra être versée à la signature du bail
- ◇ un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties à la signature du bail

13) Location de l'appartement situé au 2^{ème} étage du bâtiment de la Mairie (délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement situé au 2^{ème} étage de la Mairie, loué à une institutrice de l'école primaire de Quinson durant l'année scolaire 2016/2017 est à présent disponible à la location.

Il précise qu'il est nécessaire de revoir les principales conditions du contrat de location du logement fixées par délibération du 25 août 2016 pour les adapter à la législation actuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les conditions suivantes pour le contrat de location du logement situé au 2^{ème} étage du bâtiment de la Mairie à compter du 1^{er} août 2017 :

- ◇ montant mensuel du loyer 350 €
- ◇ à usage d'habitation
- ◇ une caution d'un montant de 350 € correspondant à un mois de loyer devra être versée à la signature du bail
- ◇ un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties à la signature du bail

14) conventions d'occupation du domaine public pour activité commerciale sédentaire (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des conventions d'occupation du domaine public pour activité commerciale sédentaire ont été conclues avec les exploitants des commerces suivants :

- « Le Marronnier » depuis le 11 juin 2015 pour une durée de trois ans
- « Autant de Saveurs » depuis le 31 juillet 2015 pour une durée de trois ans

Il précise que « Le Marronnier » est fermé et en vente ; « Autant de Saveurs » a été vendu mais est actuellement en cours de travaux.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer ces deux conventions d'occupation du domaine public.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

1) Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers pour lesquels des subventions ont été sollicitées auprès de différents partenaires financiers.

2) Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur BEAUMET, géomètre, d'un montant de 1 980 € TTC en vue de la réalisation d'une étude pour l'implantation de ralentisseurs sur la RD 11 : approbation à l'unanimité.

3) Monsieur le Maire présente la convention tripartite établie entre la commune, l'ONF et Monsieur SILVENTE pour la culture et l'exploitation par ce dernier de parcelles truffières lieu dit « Male-Sauque ».

4) Téléphonie mobile : au vu des difficultés rencontrées sur la commune en matière de téléphonie, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a déposé un dossier sur la plate forme nationale dédiée à l'identification des problèmes de couverture mobile. Les opérateurs mobiles seront sollicités afin de remédier à la gêne occasionnée.

5) PLU : Monsieur le Maire présente l'évolution du dossier suite à son passage en Commission des Sites.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 20.

Le secrétaire de séance
ANDRE DE LA PORTE Paul

Le Maire
Jacques ESPITALIER